

ASSEMBLÉE NATIONALE

COÛT DU FONCIER ET OFFRE DE LOGEMENTS - (N° 2336)

AMENDEMENT

N ° CE20

présenté par

M. Potier, Mme Battistel, M. Letchimy et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 4

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.